



Formation

# Appliquer la réglementation en apiculture

23 janvier 2023 – Sisteron (04)



## Objectifs de la formation :

- Comprendre les obligations réglementaires en apiculture
- Appliquer la réglementation à mon élevage

**Public visé :** Agriculteurs-trices et porteurs de projets des Alpes de Haute Provence

**Pré-requis :** pas de pré-requis

**Coût de la journée :** 175 € pour 7h de formation

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 2250 €/an/contributeur

Pour les demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge, devis disponible si besoin

Pour les salariés : prise en charge possible par l'OPCO.

Pour tous : chèque de réservation obligatoire de 50€\*, restitué le jour de la formation

*Voir les [conditions générales d'utilisation](#) et le [règlement intérieur](#)*

**Durée et modalités de la formation :** 7 heures / 9h-17h Repas tiré du sac le midi

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX  
Tel : 06 11 78 45 89  
mail : ardear-paca@orange.fr

Renseignements et inscription  
Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
oriane.mertz@ardearpaca.org



N° SIRET : 509 252 490 00032  
N° Organisme de Formation : 93840372284





# Appliquer la réglementation en apiculture



23 janvier 2023 – Sisteron (04)

## Programme de la formation :

Avec Pascal Jourdan (ADAPI) et Joy Desmons (SYMPAS)

### MATIN

**Objectif : Comprendre la réglementation en apiculture**

- Tour des attentes et présentation de la journée
- Ruches, activité apicole et emplacements (déclaration, règles)
- Réglementation sanitaire (registre, maladie, médicaments, GDS)
- Transhumances et véhicules (déclaration, surcharge, poids lourds/remorque)
- Miellerie (agrément, conformité locaux, matériel, cahier)

### APRES MIDI

**Objectif : Appliquer la réglementation**

- Conditionnement : étiquetage, respect grammage, info tri, stockage
- Certification : IGP, bio, label rouge
- Evaluation des acquis et de la satisfaction

## Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques, en salle de formation, supports pédagogiques distribués aux stagiaires
- Exemples à partir des cas des stagiaires

## Modalités d'évaluation :

- Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

**Indicateur de résultat :** 87 % de satisfaction sur les formations de 2021.

## Renseignements et inscriptions :

Oriane Mertz, coordinatrice de formation à l'ARDEAR PACA  
07 77 83 07 44

[Oriane.mertz@ardearpaca.org](mailto:Oriane.mertz@ardearpaca.org)

**Inscription jusqu'au 16 janvier**

**Accès aux personnes en situation de handicap :** Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.



### CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

### ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

